

Québec, le 26 novembre 2014

Monsieur Denis Fafard
Adjoint au DGA – Développement durable
Direction générale, Ville de Laval
Ville de Laval
1, place du Souvenir
C .P. 422, Succ. Saint-Martin
Laval (Québec) H7V 3Z4

Objet : Projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport
collectif à Laval et Bois-des-Filion
Questions complémentaires du 26 novembre 2014

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses **d'ici le 28 novembre prochain** compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

p.j Annexe de questions de la commission du BAPE du 26 novembre 2014

Annexe de questions de la commission du BAPE du 26 novembre 2014

Question 1

- Lors de la deuxième partie d'audience publique, M. Denis Fafard a mentionné, au sens de la loi, qu'un petit peu moins que 2 % du territoire de la Ville était protégé. À quelle loi M. Fafard faisait-il allusion? (DT4, p. 81)

Question 2

- Depuis 1999, quel est le % estimé de perte des milieux boisés sur le territoire de MRC de Laval?

Question 3

- Y a-t-il eu des révisions à votre Schéma d'aménagement depuis 1989?

Question 4

- Outre le Chapitre 13 qui mentionne l'autoroute 19, est-il fait mention, dans d'autres documents de la ville relatifs à l'aménagement du territoire, d'orientations en vue d'améliorer la situation de cet axe?